



## Compétence Enfance Jeunesse

2 av du Vallespir – 66400 CERET  
04.68.87.69.05 – [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

# PROJET EDUCATIF 2019/2020

**Le Vallespir : 10 communes  
21 133 habitants**

Le Vallespir est un territoire de plus de 21 133 habitants. Il constitue un bassin de vie, de services et d'activités à la qualité de vie reconnue, à l'extrême sud du département des Pyrénées orientales.

Tableau 1 : Population légale des communes de la Communauté de Communes du Vallespir au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Commune	Nombre d'habitants	Commune	Nombre d'habitant
L'Albère	83	Maureillas-Las-Illas	2607
Le Boulou	5707	Reynès	1391
Céret	7981	Saint-Jean-Pla-de-Corts	2232
Les Cluses	254	Taillet	109
Le Perthus	590	Vivès	179
<b>TOTAL</b>	<b>21.133 habitants</b>		

Source : INSEE, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Les 10 communes offrent leurs possibilités d'accueil, de loisirs et de vie : écoles, commerces, thermalisme, plans d'eau aménagés, circuits de randonnées et patrimoine historique remarquable.

### Céret :

Sous-préfecture, elle est le cœur de la Communauté de Communes. Elle a acquis une réputation culturelle internationale grâce à son histoire, à l'art en général et à la peinture en particulier. De nombreux peintres ont séjourné dans la ville comme Soutine, Braque, Herbain et Picasso qui a permis à Céret de devenir la Mecque ou la Balbison du cubisme.

*Communauté de Communes du Vallespir*

2 rue du Vallespir 66400 Céret  
Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

La ville dispose de nombreuses structures : maison des services publics, lycées, collège, clinique, commerces... La vie associative culturelle et sportive y est très dense et épanouissante. Céret et Le Boulou constituent le bi pôle économique conforté dans ce positionnement par le SCOT Littoral Sud. L'activité économique à Céret est multiple. On y trouve :

- De nombreux commerces en centre-ville,
- Une zone d'activités à dominante artisanale et industrielle sur laquelle sont implantées deux entreprises leader mondial dans leur domaine (bouchons technologiques en liège et plasturgie),
- Une activité agricole reconnue pour sa cerise, Céret profitant d'un climat favorable protégé des vents, permettant aux arboriculteurs de produire une des cerises les plus précoces de France,
- De nombreux prestataires touristiques.

#### **Le Boulou :**

C'est le **centre d'affaires** de la Communauté de Communes, longtemps reconnue pour ses eaux issues des 5 sources provenant des pluies infiltrées dans le massif cristallin et qui généraient deux activités importantes : l'embouteillage et une activité thermale de premier plan traitant les affections digestives et les maladies cardio-artérielles. Aujourd'hui, **l'activité thermale** est confortée autour d'un centre situé au hameau des Thermes du Boulou.

La Commune dispose d'une **plateforme logistique** d'envergure internationale, le « Distriport », géré par un syndicat mixte spécifique et membre du réseau MP2, syndicat mixte d'acteurs majeurs tels le Conseil départemental ou la CCI... C'est sur cet équipement qu'est implantée la plateforme de l'autoroute ferroviaire qui traite actuellement 4 AR quotidiens de convois de 700 m de long transportant 40 semi-remorques.

#### **Le Perthus :**

Pôle commercial transfrontalier majeur du département des Pyrénées orientales, Le Perthus attire chaque jour en été environ 70.000 véhicules pour son commerce. La Commune a la particularité – liée au traité des Pyrénées – d'être composée d'une partie sous souveraineté française et une partie sous souveraineté espagnole, de chaque côté de la rue centrale (RD900).

#### **Les Cluses, Maureillas–Las Illas, Reynés et Saint Jean Pla de Corts :**

Ces 4 communes de taille moyenne regroupent à la fois une urbanisation résidentielle, des commerces et un artisanat de proximité. La qualité de vie y est particulièrement appréciée des habitants. Des **équipements de loisirs** y attirent le tourisme : plan d'eau aménagé, musée du liège... La Commune de Maureillas est caractérisée par un territoire riche en espaces naturels. L'identité de la commune est fondée sur **l'exploitation de la forêt du chêne liège** dont l'histoire est retranscrite dans le musée du liège. À Reynés, un patrimoine architectural particulièrement abondant permet de développer des activités de **tourisme patrimonial**.

#### **Taillet, Vivès, L'Albère :**

Enfin, la Communauté de Communes regroupe 3 communes de petite taille, de montagne et excentrées par rapport aux autres communes dont les principales activités sont l'agriculture et l'élevage.

#### **Etat des lieux**

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

La Communauté de communes du Vallespir (CCV) a pris la Compétence Enfance Jeunesse au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 avec une mise en œuvre en 2 temps :

- La Petite Enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- L'Enfance Jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La CCV accorde une place importante à l'enfance et à la jeunesse, d'où sa volonté de développer et améliorer les structures socio-éducatives et culturelles du territoire dont font partie :

- **La Petite Enfance** : Les Etablissements d'accueil pour Jeunes enfants et le Relais d'Assistants Maternels qui accueillent l'enfant de 2 ½ mois à 3 ans
- **L'Enfance** : Les ALSH Associatifs et Intercommunaux, comprenant 2 sections : la section maternelle pour les enfants de 2 ans et demi à 6 ans et la section primaire pour les enfants de 6 à 12 ans.
- **La Jeunesse** : Les Accueils de Loisirs Intercommunaux et Associatifs, les PIJ (Point d'Information Jeunesse), sont des services qui assurent un rôle social et éducatif auprès d'un public âgé de 11 à 17 ans pour les ALSH et de 16 à 30 ans pour les PIJ.

## A- Les modes de gestion

**Le périscolaire** est confié aux communes membres concernées par convention de gestion.

- **Céret** : Dans les 4 écoles (2 maternelles et 2 primaires) Conventionné CAF.  
Temps périscolaires (matin-midi-soir) avec participation des familles.

- **Maureillas-Las Illas** : Dans les 2 écoles (maternelle et primaire) conventionné CAF.  
Temps périscolaire (matin-midi-soir) avec participation des familles.

**L'extrascolaire et la jeunesse** sont actuellement gérés par l'intercommunalité ou par les associations partenaires : Maison des jeunes et de la culture (MJC) à Le Boulou, Centre aéré associatif de Céret et Association sportive et culturelle (ASCP) à Le Perthus. Des conventions pluri annuelles d'objectifs et financières formalisent ces partenariats.

La Communauté de Communes met en œuvre des actions, en complément des projets proposés par les associations, par l'intermédiaire notamment des services qu'elle gère :

- **ALSH maternel du Boulou**, géré par la Communauté de Communes. Il accueille les enfants dès leur scolarité (2,5 ou 3 ans) jusqu'à 6 ans le mercredi et toutes les vacances scolaires (sauf vacances de Noël) de 7h30 à 18h30.
- **ALSH primaire et adolescents du Boulou**, géré par l'association MJC. Il accueille les enfants de 6 à 17 ans, le mercredi et les vacances scolaires de 8h à 18h.
- **ALSH maternel et primaire de Céret**, géré par l'association Centre de Loisirs Associatif. Il accueille les enfants dès leur scolarité (2,5 ou 3 ans à 14 ans), les mercredis et les vacances scolaires de 7h45 à 18h15.
- **ALSH adolescents de Céret géré par la Communauté de Communes**. Il accueille les jeunes les mercredis, certains samedis et les vacances scolaires de 8h à 18h00. Tout au long de l'année des projets sont aussi proposés sur les samedis et autres jours, les horaires sont définis suivant les activités et projets.

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

- **ALSH multi site de Maureillas**, géré par la Communauté de Communes. Il accueille les enfants dès leur scolarité (2,5 ou 3 ans) jusqu'à 17 ans (les 11/17 ans ont la possibilité d'être accompagnés vers le site Céret) ; les mercredis et les vacances scolaires de 7h30 à 18h15. Tout au long de l'année des projets vont être aussi proposés sur les samedis et autres jours, les horaires seront définis suivant les activités et projets.
- **ALSH maternel et primaire le Perthus**, géré par l'association ASCP. Il accueille les enfants dès leur scolarité (2,5 ou 3 ans) jusqu'à 12 ans, les mercredis et les vacances scolaires de 7h45 à 18h00.

La Communauté de Communes a recruté un service civique qui a pour mission d'aider la coordination Enfance Jeunesse dans l'élaboration d'un diagnostic du territoire. Ce diagnostic va permettre d'harmoniser sur le terrain les horaires, la tarification et les ouvertures des structures.

La Communauté de Communes organise aussi des :

- Séjours courts,
- Séjours de vacances,
- Séjours accessoires.

L'hiver un séjour ski est proposé à l'ensemble des jeunes du territoire.

Les ALSH associatifs et intercommunaux proposent également des séjours accessoires et des nuitées suivant le thème de leurs programmes.

Durant l'année des séjours de vacances vont être proposés pour les enfants et les jeunes de la Communauté de Communes.

Des actions « passerelles » entre les différents publics et structures sont mises en place sur les créneaux du mercredis après-midi, afin de favoriser la continuité éducative.

Pour chacun de ces services, un ou plusieurs projets pédagogiques sont élaborés par les équipes et communiqués aux familles. Tous sont en lien avec les objectifs éducatifs de ce même projet.

## **B- Objectifs éducatifs visés sur les différents publics accueillis**

- Socialisation et sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant ou du jeune.
- Autonomie et responsabilisation de l'enfant ou du jeune.
- Expression, création, détente, découverte, plaisir de jouer, et bien être de l'enfant ou du jeune.
- Santé, sécurité de l'enfant ou du jeune.
- Information et prévention.
- Détection et accompagnement des jeunes en difficulté.
- Développement des connaissances culturelles.
- Favoriser l'intégration et l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Développement des passerelles entre les différents établissements d'accueil (petite enfance, enfance et jeunesse), des écoles, entre la culture et les sports, les aînés ruraux, l'environnement (respect de la nature).
- Favoriser la tolérance et l'expression de la solidarité.
- Développer les actions de soutien à la parentalité.

La Communauté de Communes du Vallespir (CCV) souhaite proposer aux équipes d'encadrement et d'animation, un cadre de travail non négociable mais laissant de grandes possibilités d'innovation en matière de projet pédagogique.

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

Les différents accueils gérés par la CCV répondent aux objectifs suivants :

- Mettre en place des règles de vie collective en respectant chaque individu, enfant et adulte, dans ses choix, son identité culturelle et son rythme de vie.
- Développer l'autonomie de tous les participants, enfants et adultes, d'une manière progressive, pouvant garantir la réussite de leurs initiatives.
- Favoriser l'expression de chacun tout en préservant sa personnalité.
- Orienter les ateliers sur l'environnement naturel, culturel et humain.

Afin de concourir à la réalisation de ces objectifs, trois éléments doivent être pris en compte :

- ✓ **La vie quotidienne.** C'est l'affaire de tous. Elle garantit des conditions sanitaires et de confort satisfaisants. C'est l'occasion de proposer aux enfants en âge de les comprendre et de les réaliser, certaines règles d'hygiène et de vie collective.
- ✓ **La relation entre les individus.** Quel qu'en soit le type (adulte/adulte, enfant/enfant, adulte/enfant), elle est fondée sur la confiance et le respect mutuel. Aucun comportement violent ou agressif, aucun propos injurieux ou à caractère discriminatoire ne peut être toléré. La conduite des adultes est dictée par leur sens des responsabilités, leur approche pédagogique et leur souci d'agir avec bienveillance auprès des enfants.
- ✓ **L'activité.** C'est un moyen privilégié d'animation dont les différents aspects (physique, manuel, d'expression...) sont adaptés à l'âge des enfants. Elle relève d'une pédagogie désireuse de favoriser la libre détermination de chacun. L'équipe a pour soucis d'y associer l'ensemble des participants. L'apprentissage de techniques intègre obligatoirement les notions de plaisirs et d'épanouissement.

L'accueil des enfants au sein de chaque structure, doit répondre à des objectifs afin de satisfaire aux besoins des enfants et des familles. Pour cela, les équipes s'engagent à :

- ✓ Mettre en œuvre une approche globale de l'accueil et proposer les solutions les plus adaptées en fonction des rythmes biologiques et sociologiques des enfants.
- ✓ Inscrire l'accueil dans un environnement local : l'éveil des publics accueillis passe par leur ouverture sur le monde qui les entoure.
- ✓ Contribuer à la conciliation familiale entre vie professionnelle et vie sociale.
- ✓ Promouvoir l'innovation sociale afin d'aboutir à une structure d'accueil en totale adéquation avec l'environnement local (naturel, social, culturel...).
- ✓ Favoriser l'implication des parents afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Il est important de concevoir l'accueil comme un temps et lieu d'apprentissage à la citoyenneté. L'enfant doit être acteur principal de ses temps libres ; les loisirs participent à une action sociale et culturelle.

Afin que les valeurs qui définissent le projet éducatif soient atteintes, les différentes équipes d'encadrement et d'animation doivent se conformer à différents objectifs pédagogiques.

Pour cela chaque membre du personnel doit veiller à :

- Encourager l'enfant ou le jeune à agir et à jouer tout en restant à l'écoute de sa demande et de son rythme.
- Répondre aux besoins d'épanouissement de chaque enfant ou jeune accueilli.
- Faire développer la solidarité et l'entraide.
- Respecter le rythme de vie individuel des enfants et jeunes.
- Développer la créativité et l'imagination par des activités manuelles, d'expressions et sportives ainsi que par des découvertes du territoire.
- Développer la sociabilité de chaque enfant ou jeune.
- Respecter la personnalité et les opinions de chacun, sans faire apparaître de différence.

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

- Faire découvrir notre environnement, leur faire découvrir ou redécouvrir la nature, les sensibiliser à l'écologie et au recyclage.

Les directeurs et leurs équipes adhèrent aux valeurs et objectifs de la Communauté de Communes du Vallespir. L'ensemble du personnel doit veiller à les appliquer avec détermination en accompagnant l'enfant et le jeune dans son évolution tout en restant à l'écoute de ses besoins et ceux de sa famille.

### **C) – Les moyens humains des services intercommunaux :**

#### L'équipe d'animation :

L'équipe d'encadrement est assurée par du personnel qualifié (BAFA, BAFD, BPJEPS, BAPAAT) contractuels ou fonctionnaires territoriaux selon les structures et respecte les dispositions en vigueur imposées par la Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Des stagiaires sont régulièrement accueillis dans les structures dans le cadre d'une formation BAFA directement financée par le biais d'un partenariat avec la CAF.

#### **Rôle du directeur :**

- Elaborer le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif, avec son équipe.
- Veiller à l'application du projet pédagogique sur le terrain.
- Garantir le bien-être et l'intégralité physique et morale des enfants.
- Garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
- Coordonner les actions de l'équipe.
- Assurer la gestion financière.
- Remplir un rôle formateur auprès de l'équipe.
- Assurer le suivi sanitaire des enfants.

#### **Rôle des animateurs :**

- Encadrer et surveiller les enfants ou jeunes pendant la période d'ouverture de la structure.
- Contribuer à l'apprentissage de la vie en collectivité, des règles de vie en société, prendre en compte chaque individu dans le groupe tant au niveau de son rythme que de sa culture.
- Contribuer à la sécurité affective, morale et physique de l'enfant.
- Participer à s'amuser, à faire découvrir et expérimenter au travers d'activités avec le public accueilli.

**Rôle dans l'équipe :** respecter les objectifs, les contraintes, les horaires, le travail en concertation.

**Rôle auprès des parents :** assurer un rôle intermédiaire, une liaison entre le milieu extrascolaire et le milieu familial.

#### Les services administratifs et techniques :

Le suivi administratif, financier et comptable du fonctionnement est assuré par la CCV. Un agent du service technique de la CCV se rendra disponible en cas de besoin.

### **D) – Les moyens financiers et techniques :**

La CCV travaille en étroite concertation avec différents partenaires :

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

- **Institutionnels :**
  - o Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales,
  - o Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
  - o Mutualité Sociale Agricole
  - o Département des Pyrénées Orientales
- **Privés :**
  - o ANCV, CESU, ...
- **Les familles**
- **Les communes membres et autres collectivités territoriales.**

#### Les locaux :

Les structures sont dans des locaux mis à disposition par les communes membres. Chaque structure dispose de salle d'accueil, de salles d'activités et de repos, de bureaux pour les équipes, de salle de restauration ou salle d'accueil à la restauration et d'espace extérieur.

Il est possible dans chaque structure d'utiliser les services communaux tels que les infrastructures sportives, les bibliothèques, les salles polyvalentes, tout en tenant compte des réservations et disponibilités.

#### Les moyens financiers :

Un budget annuel est alloué pour chaque structure, il est proposé par la commission enfance jeunesse et validé par le Conseil Communautaire lors du vote du budget primitif intercommunal de l'année civile.

Les achats sont effectués par les directeurs de structures, mais validés (pour les achats supérieurs à 300 €) par les chefs de service, coordinateurs et la CCV.

### **E) - Tarification des actions**

Le coût des actions est déterminé suivant une tarification votée en Conseil communautaire.

Une tarification suivant le quotient familial est mise en place.

La mise en place de tarifs proportionnels aux ressources des foyers permet l'accès des foyers modestes tout en assurant un meilleur équilibre financier de l'action.

Les barèmes de la tarification sont intégrés au règlement intérieur et affichés dans les locaux des structures.

Le diagnostic de territoire va permettre une harmonisation de la tarification sur la communauté de communes.

### **F) Conventions de partenariat**

Afin d'avoir une cohérence dans la politique jeunesse du territoire, il est nécessaire pour la CCV, d'avoir une bonne coordination des différents services d'accueil. La CCV développe des partenariats avec les pouvoirs publics, les organismes financeurs, les collectivités territoriales et départementales ainsi que les acteurs de l'éducation, de la jeunesse et de la

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

santé pour que les différentes structures poursuivent pleinement leur utilité. Elle agit pour que davantage d'enfants et de jeunes aient droit à des accompagnements de qualité.

### **1) La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)**

Les structures d'accueil sont des établissements qui répondent à la législation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Elles sont télédéclarées au ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche et reçoivent une habilitation pour l'accueil de mineurs par la DDCS de Perpignan.

### **2) La CAF**

Cette institution permet aux familles allocataires CAF de bénéficier de tarifs préférentiels, notamment avec la signature de Contrats Enfance Jeunesse. Elle permet aussi de financer certains projets grâce à la demande d'aide au projet ou de demande d'investissement.

### **3) La MSA (Mutualité Sociale Agricole)**

Partenariat conventionné dans le cadre des activités extrascolaires et périscolaires. Cette institution permet aux familles faisant parties du régime agricole de bénéficier de tarifs préférentiels. Elle permet aussi de faire la demande de certaines subventions pour participer à des projets.

### **4) Le Conseil Départemental**

Consulté pour tous les accueils de la petite enfance (agrément PMI), il est également partenaire dans les actions essentiellement du PIJ et il est porteur de projets concernant les jeunes de 11 à 30 ans.

### **5) Les Associations Sportives et culturelles du territoire**

Partenariat conventionné dans le cadre du périscolaire

### **6) Les directeurs des établissements scolaires**

Partenariat conventionné dans le cadre du périscolaire par l'intermédiaire du PEDT. Actions de prévention et de sensibilisation dans les établissements dans le cadre des PIJ. Autorisations de diffuser notre information, nos programmes dans les établissements scolaires.

### **7) La Maison Sociale du Vallespir**

Lien avec ce service pour mieux cibler les jeunes et orienter certaines de nos actions.

### **8) Service « Hand'avant 66 »**

Convention de partenariat pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

### **9) Les associations gestionnaires d'accueil de loisirs :**

- Association Maison des jeunes et de la culture de LE BOULOU
- Association Centre Aéré de CERET
- Association Sportive et Culturelle de LE PERTHUS

Convention pluriannuelle d'objectifs assortie d'une convention financière afin de déterminer les relations entre la Communauté des communes et les associations gestionnaires d'accueil de loisirs.

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)



## **G) – Outils d'information et de relation avec les parents**

- Les tracts des animations en cours et sorties programmées,
- Le règlement des services, le Projet Educatif, le Projet Pédagogique, les projets d'activités et le règlement intérieur en cours.
- Des tableaux d'affichage et un affichage dans les différents lieux du territoire.
- L'affichage au niveau des écoles maternelles et primaires, le Magazine communautaire et les bulletins municipaux et autres médias comme l'indépendant pour des annonces de projets et sorties.
- Une plaquette avec le programme détaillé des vacances, distribuée aux enfants et aux jeunes.
- Un site Internet d'information sur les activités et des photos, des bilans sur les activités passées.
- En relation avec le service communication de la CCV pour toutes les activités

## **H) – Gouvernance et Evolution**

### La Gouvernance :

La CCV s'appuiera pour la définition des projets, leur suivi et leur évaluation sur une gouvernance collective et plurielle :

- Le Conseil communautaire regroupant les 35 membres élus de la Communauté sous la Présidence de M Alain TORRENT, Maire de CERET.
- La Commission Enfance Jeunesse, composée de 15 membres, présidée par M. Thierry Thadée, Maire de LE PERTHUS.
- Le Comité technique (COTECH) composée des principaux techniciens Enfance Jeunesse et Administratifs du Territoire

Toutes ces instances peuvent s'adjoindre lors de leurs réunions de la présence des personnalités qualifiées ou de représentants des différents partenaires.

### Les perspectives :

**Harmonisation de l'offre** sur le territoire de la CCV pour bénéficier d'un service de qualité sur l'ensemble des structures.

**Professionnalisation des équipes** afin de pérenniser les emplois des personnels actuels et de répondre aux conditions règlementaires nécessaires, la priorité est mise sur la valorisation des compétences, par le biais de :

- formations qualifiantes ou diplômantes (BAFA, CAP Petite Enfance)
- titularisations éventuelles aux grades correspondants
- formations continues organisées notamment par le CNFPT

**Tarification** afin d'harmoniser les coûts de services et les tarifs aux familles

**Communauté de Communes du Vallespir**

2 rue du Vallespir 66400 Céret

Tél : 04.68.21.20.66. [www.vallespir.com](http://www.vallespir.com) [accueil@vallespir.com](mailto:accueil@vallespir.com)

## **I) – Communication entre la CCV et les équipes d'encadrement :**

Les élus en charge de l'enfance jeunesse rencontrent régulièrement les techniciens de la CCV chargés de mettre en place le présent projet éducatif.

En particulier, un échange régulier entre la DGS, la DGSA et la coordination des structures. Ils se rencontrent aussi souvent que nécessaire pour faire le bilan et l'évaluation des projets, réunions de travail bimensuelles.

Une coordination de territoire est en train de se mettre en place avec pour objectifs :

- mise en place de rencontre entre directeurs de structures,
- mise en place de rencontre entre les différentes équipes d'encadrement
- mise en place de réunions de travail inter structures pour mise en place de projets communs,
- mise en place de mutualisation de moyens humains et techniques.
- de transmission des programmes d'activités et de séjours entre les structures et la CCV.

## **Conclusion**

La CCV met en place des services de qualité pour préparer l'individu à la vie sociale et se veut lieu d'apprentissage à la citoyenneté ceci, en accord avec les Droits de l'Enfant.

Ce projet éducatif a vocation à s'intégrer dans le projet enfance jeunesse du territoire, les associations gestionnaires d'accueil de loisirs de mineurs sont associées à sa mise en œuvre.

Ce projet éducatif fera l'objet d'une évaluation régulière.